

# Ateliers sur site

Les ateliers proposés dans le cadre du projet prévention des risques psychosociaux peuvent également être organisés au sein de votre entreprise

Il faut au minimum 6 participants. Il est possible de réunir des personnes provenant d'ETA différentes

Aucun coût lié à la prestation du formateur ne sera demandé à l'entreprise

# Liste des ateliers

**Cohezio** - Prévenir les risques psychosociaux au travail - Personnel - 0,5 jour

**Cohezio** - Prévenir les risques psychosociaux au travail - Ligne hiérarchique - 0,5 jour

**Cohezio** - À quoi faut-il être attentif pour mener à bien et évaluer sa politique de prévention des risques psychosociaux ? - 1 jour

**Dimension consultance** - Accompagner le changement - 1 jour

**Dimension consultance** - Développer la motivation individuelle et collective - 1 jour

**Dimension consultance** - Gérer l'agressivité - 1 jour

La présentation des ateliers est disponible sur le site de l'APEF

# Procédure

1. Compléter le formulaire de demande [disponible ici](#)
2. Votre demande sera ensuite analysée par la cellule du projet RPS
3. Vous serez ensuite invité à prendre contact avec l'organisme de formation pour fixer le lieu et date de l'atelier/formation
4. Vous devez transmettre au moins 10 jours avant la date planifiée [la liste des participants via ce fichier.](#)

